

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 13 juin

Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUCHET, Maire.

Date de la convocation : 06 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 12 - votants : 13

PRESENTS : Mmes ANDRIEU, FABRE, DIENIS, LARRIEU MANAN, NEESER, MM BOUCHET, CARTEAU, COLINET, DUPONT, FOURCADE, GUENANT, PEQUIGNOT

EXCUSEES : Mme BECUWE AVEC POUVOIR M. PEQUIGNOT

SECRETARE DE SEANCE : M. GUENANT

Délibération 2024-021 - Approbation du procès-verbal-réunion du 08 avril 2024

Monsieur le Maire propose les précisions suivantes pour la délibération 2024-011 - Approbation du procès-verbal-réunion du 25 mars 2024 :

Monsieur le Maire souhaite revenir sur la délibération 2024-007 afin de répondre à l'interrogation de Monsieur Benoît DUPONT « de l'impact des travaux sur les loyers perçus qui correspondent environ à 10 000 €/an ».

Dans sa présentation, Monsieur le Maire détaille les dépenses (Investissement) et recettes associées à la réalisation de la Maison de l'Artolie. [...]. La réalisation du projet présente une différence de + **104 936,88€**.

Après délibération, le procès-verbal de la réunion du 08 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
Publié ou notifié le

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
D. BOUCHET

